

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 25 septembre 2018**

**Date de la convocation : 18/09/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé** : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Absents excusés** : M. Claude BOSIO, Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** – Tarifs des contrôles de raccordement au réseau public d'assainissement collectif

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le service assainissement de Vienne Condrieu Agglomération réalise des contrôles de raccordement au réseau public d'assainissement collectif.

Ces contrôles se font à la demande des notaires lors d'une transaction immobilière ou à la demande des usagers.

La demande peut porter sur :

- un contrôle sur plan de la desserte de l'habitation par le réseau public d'assainissement,
- un contrôle sur site, du raccordement effectif au réseau d'assainissement et de la conformité par rapport au règlement du service public d'assainissement collectif.

Le service assainissement de Vienne Condrieu Agglomération consacre du temps pour réaliser ces contrôles et gérer administrativement les dossiers, et le cas échéant, supporte des dépenses liées aux déplacements pour se rendre sur les lieux des contrôles. Compte tenu de ces coûts, une tarification avait été mise en place par ViennAgglo depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Toutefois, suite au transfert de la compétence assainissement à Vienne Condrieu Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il s'avère que la majorité des communes de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Condrieu n'avaient pas mis en place cette tarification, notamment en ce qui concerne la réalisation des contrôles sur plan de la desserte des habitations.

Les tarifs appliqués sur les communes de l'ex-ViennAgglo sont les suivants :

- 21 € H.T. pour un contrôle sur plan de la desserte de l'habitation par le réseau public d'assainissement collectif,
- 131 € H.T. pour un contrôle sur site, du raccordement effectif au réseau public d'assainissement et de sa conformité.

Ainsi, afin d'assurer une égalité de traitement entre tous les usagers de Vienne Condrieu Agglomération, il est proposé l'application de cette tarification sur l'ensemble du territoire.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-1, L 2224-4 et L 2224-8,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** le règlement du service d'assainissement collectif de Vienne Condrieu Agglomération adopté ce jour,

**VU** l'avis de la Commission assainissement du 12 juin 2018,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2018 et de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les tarifs des contrôles de raccordement au réseau public d'assainissement collectif effectués par le service assainissement de Vienne Condrieu Agglomération qui sont fixés à :

- 21 € H.T. pour un contrôle sur plan de la desserte de l'habitation par le réseau public d'assainissement collectif,
- 131 € H.T. pour un contrôle sur site, du raccordement effectif au réseau public d'assainissement et de sa conformité.

Les contrôles seront facturés par Vienne Condrieu Agglomération au demandeur.

**DIT** que les tarifs présentés précédemment sont soumis au taux de TVA en vigueur.

**DIT** que le recouvrement de la facturation sera effectué par le trésorier de Vienne Condrieu Agglomération.

**DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 25 septembre 2018**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le  
et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS